

CAS PRATIQUES

Cas pratique n°1

/ 5 points

Une fédération sportive délégataire peut créer une ligue professionnelle pour la représentation, la gestion et la coordination des activités sportives à caractère professionnel des associations qui lui sont affiliées et des sociétés sportives.

Sous quelle forme juridique cette ligue professionnelle doit-elle être constituée ?

En cas de création d'une telle ligue professionnelle, la fédération doit constituer un organisme doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant en vue d'assurer la pérennité de ces associations et sociétés, de favoriser le respect de l'équité sportive et de contribuer à la régulation économique des compétitions.

Citez deux missions que cet organisme est chargé d'exercer (Limitez votre réponse à deux missions).

La ligue professionnelle est administrée par une instance dirigeante qui doit comprendre a minima quatre catégories de membres. Parmi ces catégories de membres, il doit y avoir des représentants des associations et des sociétés sportives ainsi que des personnalités qualifiées. Citez-les deux autres catégories de membres.

Les relations de la fédération et de la ligue professionnelle sont fixées par une convention qui précise la répartition de leurs compétences respectives ainsi que les conditions dans lesquelles elles exercent en commun certaines compétences partagées.

Quelle est la durée maximale de cette convention ?

Hormis la compétence tenant à la délivrance des licences sportives et de la licence d'agent sportif, citez deux autres compétences propres à la fédération parmi celles prévues à l'article R.132-10 du Code du sport. (Limitez votre réponse à deux compétences).

Citez également une compétence exercée en commun par la ligue professionnelle et la fédération.

QCM

1. Le laboratoire d'analyses accrédité par l'Agence mondiale antidopage en France peut procéder, aux seules fins de mettre en évidence la présence dans l'échantillon d'un sportif et l'usage par ce sportif d'une substance ou d'une méthode interdites, à la comparaison d'empreintes génétiques et à l'examen de caractéristiques génétiques pour la recherche de :

- A. Une administration de sang homologue
- B. Une substitution d'échantillons prélevés
- C. Une manipulation génétique pouvant modifier les caractéristiques somatiques aux fins d'augmentation de la performance
- D. Toutes les réponses ci-dessus sont correctes
- E. Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

2. Une association peut être reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État à l'issue d'une période probatoire de fonctionnement d'une durée au moins égale à :

- A. 1 an
- B. 2 ans
- C. 3 ans
- D. 4 ans
- E. Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

3. Selon la loi du 1^{er} juillet 1901, une association est tenue de faire connaître tous les changements survenus dans son administration dans un délai maximum de :

- A. 15 jours
- B. 1 mois
- C. 2 mois
- D. 3 mois
- E. Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

4. A l'expiration d'un CDD d'une durée supérieure à 14 jours, le délai de carence pour conclure un nouveau CDD est égal :

- A. Au 1/5^e de la durée du contrat venu à expiration
- B. Au 1/4 de la durée du contrat venu à expiration
- C. Au 1/3 de la durée du contrat venu à expiration
- D. A la moitié de la durée du contrat venu à expiration
- E. Aucune réponse ci-dessus n'est correcte

5. Lorsque l'employeur décide de licencier un salarié, il lui notifie après l'entretien préalable auquel il a été convoqué, sa décision par lettre recommandée avec avis de réception, laquelle ne peut être expédiée :

- A. Moins de 2 jours ouvrables après la date prévue de l'entretien préalable
- B. Moins de 3 jours ouvrables après la date prévue de l'entretien préalable
- C. Plus de 2 jours ouvrables après la date prévue de l'entretien préalable
- D. Plus de 3 jours ouvrables après la date prévue de l'entretien préalable
- E. Aucune réponse ci-dessus n'est correcte